

Les entreprises du spectacle de 1995 à 2001

Emploi, salaires et gestion de la main-d'œuvre

Michel Amar et Malik Koubi, division Salaires et revenus d'activité, Insee

En 2001, 114 500 salariés ont travaillé au moins 500 heures dans l'année pour des entreprises relevant de l'activité du spectacle (92 500 en 1995). Ils ne représentent qu'un tiers des 362 000 personnes ayant été salariées, ne serait-ce qu'une heure, dans ce secteur.

Les salariés du spectacle non seulement changent fréquemment d'employeur au sein du même secteur mais aussi cumulent souvent cette activité avec des emplois dans d'autres secteurs, essentiellement dans le secteur public et associatif. Les salariés travaillant moins de 500 heures dans le spectacle constituent une main-d'œuvre qui se renouvelle à un rythme élevé d'une année à l'autre. Ils ont une probabilité réduite d'y faire carrière et recourent plus souvent que les autres salariés à des emplois dans d'autres secteurs.

Dans le spectacle, le salaire horaire est plus élevé que dans le reste de l'économie et dans l'audiovisuel plus que dans le spectacle vivant. La dispersion des salaires, qui a globalement augmenté entre 1995 et 2001, est plus importante au sein du groupe des artistes et dans le secteur audiovisuel.

De 1995 à 2001, l'emploi dans le secteur du spectacle s'est considérablement développé : + 5,1 % par an pour le volume d'heures rémunérées et + 6,2 % pour le nombre des salariés y ayant travaillé peu ou prou au cours de l'année. En effet, le spectacle se caractérise par un mode de gestion de la main-d'œuvre très spécifique, qui fait largement appel à des contrats courts ou « intermittents » (*Définitions*), tendance qui n'a fait que se renforcer sur cette période. Le fichier utilisé ici ne permet pas de repérer directement les intermittents, mais livre, à partir de l'observation des durées travaillées,

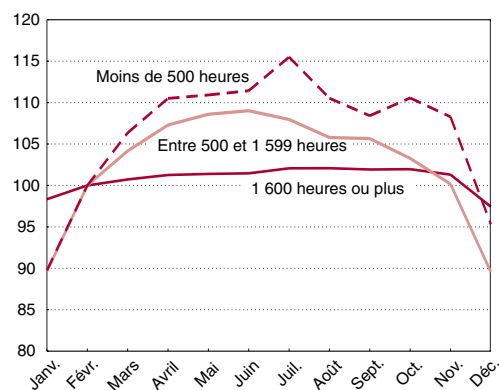
des informations sur le mode de gestion de la main-d'œuvre. Ainsi en 2001, le volume total d'emploi du secteur est de 207,4 millions d'heures qui, transformées en emplois à temps complet, correspondraient à 130 000 salariés. Or, le nombre d'individus y ayant effectivement travaillé, ne serait-ce qu'une heure dans l'année, est de 362 000.

Forte saisonnalité de l'emploi

La durée de travail annuelle d'un salarié du spectacle est, en moyenne, faible et en diminution. Elle est passée de 611 heures en 1995 à 572 heures en 2001. Cette moyenne recouvre des situations très contrastées. En 2001, les salariés qui avaient effectué moins de 500 heures dans les entreprises du spectacle représentaient 64 % de cette population mais 15 % du volume d'heures total. Cette situation particulière s'accompagne d'une forte saisonnalité de l'emploi : le nombre d'emplois culmine au mois de juillet (avec 190 000 salariés en 2001) et connaît son point le plus bas au mois de décembre (avec 160 000 salariés). Les salariés les plus affectés sont ceux qui cumulent le plus faible volume d'heures annuels (*graphique 1*).

① La saisonnalité de l'emploi dans le spectacle en 2001

Base 100 en février



Lecture : chaque courbe représente l'évolution au cours de l'année 2001 du nombre de salariés en emploi un jour donné. Le niveau d'emploi de référence est pris au début du mois de février. Parmi les salariés qui ont effectué moins de 500 heures dans le spectacle durant l'année 2001, le nombre de ceux qui occupaient un emploi dans ce secteur en juillet était de 15 % supérieur à celui observé en février.

Source : DADS 2001

INSEE
PREMIERE

Des situations d'emploi très contrastées

Ces « occasionnels » du spectacle, ceux qui en 2001 ont travaillé moins de 500 heures dans le spectacle, sont plus jeunes que les autres salariés et ont très fréquemment travaillé, de manière complémentaire, dans un autre secteur (*tableau 1*). Les établissements du spectacle qui les emploient relèvent plus du spectacle vivant (secteur dont ces « occasionnels » représentent 18 % du volume horaire) que de l'audiovisuel (dans lequel ils ne représentent que 8 % du volume horaire) ; ce sont souvent des petits établissements (moins de 20 salariés), pour lesquels ces salariés représentent 19 % du volume d'heures contre 8 % pour les établissements plus grands. Enfin, le recours à ces « occasionnels » est plus significatif en province (17 % du volume horaire) qu'en Île-de-France (10 % du volume horaire). Parmi les multiples professions exercées dans les entreprises du spectacle, on peut isoler deux groupes professionnels principaux : les métiers artistiques, qui représentent un petit tiers du volume d'emploi, et les professions techniques, qui en représentent un sixième. Les salariés « occasionnels » se retrouvent plus d'une fois sur deux dans le groupe des artistes. En revanche, 54 % des salariés travaillant plus de 500 heures ne relèvent ni d'une profession artistique ni d'une profession technique. On y trouve notamment les professions administratives et commerciales et des personnels de service.

Des salaires dispersés, surtout parmi les professions artistiques

Le salaire horaire est plus élevé dans le spectacle que dans les autres secteurs mais la diversité des emplois engendre de forts écarts de salaire. En 2001, le salaire horaire médian était de 10 euros dans le spectacle vivant et de 14,2 euros dans l'audiovisuel (*graphique 2*). Il est plus élevé de 24 % en Île-de-France qu'en province, et travailler dans un établissement de plus de 500 salariés procure un avantage de 16 % par rapport à un établissement de moins de 20 salariés. D'autre part, les techniciens ont un tarif horaire

1 Répartition des salariés selon différentes caractéristiques en 2001

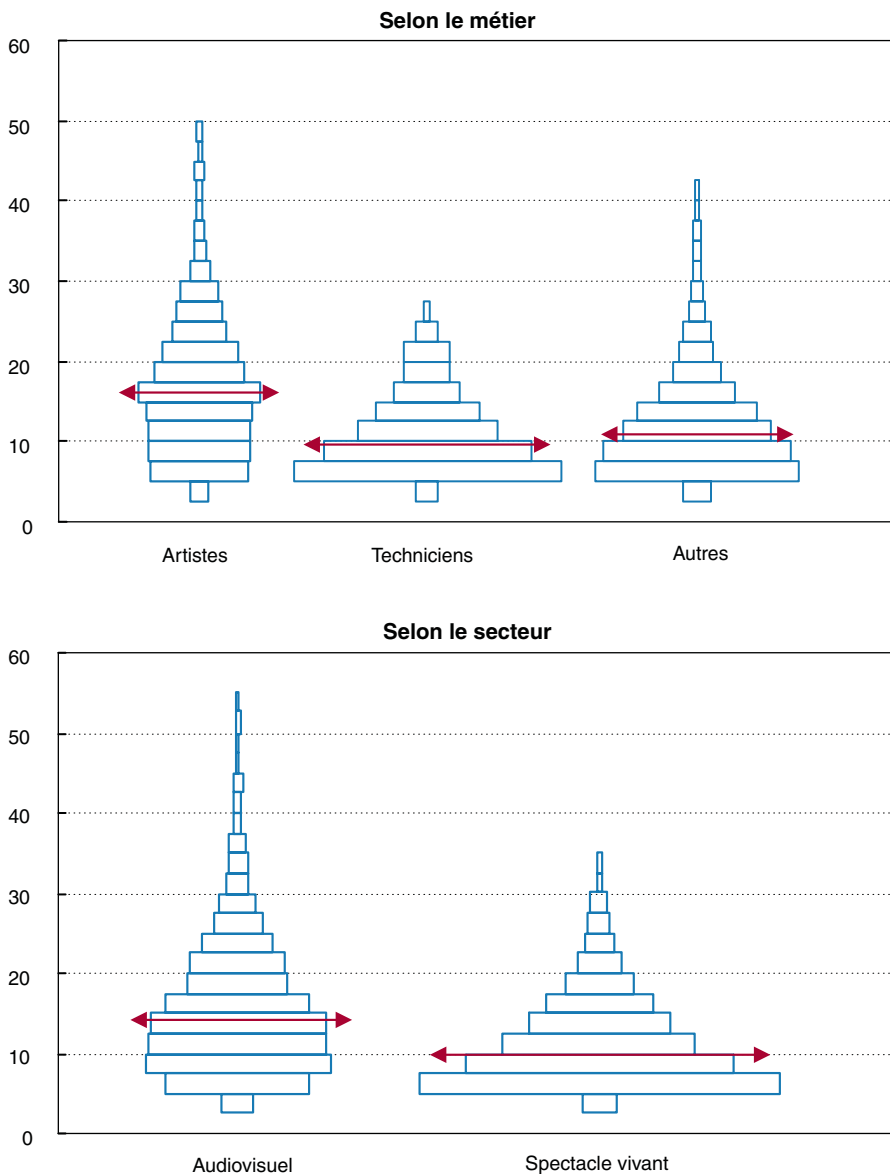
Part des salariés...	...selon le nombre annuel d'heures effectuées dans le secteur du spectacle			
	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Ensemble du secteur	Ensemble de l'économie
Moins de 30 ans	43,7	26,5	37,5	28,6
30 à 39 ans	28,7	37,0	31,7	27,6
40 à 49 ans	16,7	23,7	19,2	24,9
50 ans ou plus	10,8	12,8	11,5	18,9
Activité dans un autre secteur	61,7	30,2	50,4	-
Entrants	55,1	15,0	40,7	12,5
Sortants	50,9	12,4	37,0	11,4

Lecture : parmi les salariés du spectacle qui travaillent moins de 500 heures dans l'année, 43,7 % ont moins de 30 ans, 61,7 % ont aussi une activité dans un autre secteur, 55,1 % n'étaient pas dans le spectacle l'année précédente et 50,9 % n'y seront plus l'année suivante.

Source : DADS 2001

2 Distribution des salaires horaires en 2001

euros/heure



Lecture : pour chaque catégorie de salarié figure, en ordonnées le salaire horaire par tranche de 2,5 euros. La surface de chaque rectangle est proportionnelle au volume d'emploi de la catégorie dont le salaire horaire se situe dans cette tranche de salaire. Les flèches représentent le salaire horaire médian.

Source : DADS 2001

inférieur de 40 % à celui des artistes mais effectuent plus d'heures dans l'année. Les écarts de salaire horaire au sein du secteur du spectacle sont plus grands que dans l'ensemble de l'économie. En 2001, les 10 % de salariés les mieux payés ont perçu chacun un salaire horaire au moins 4,36 fois supérieur à celui des 10 % les moins bien payés (contre 3,12 fois pour l'ensemble de

Le secteur du spectacle et ses salariés

En 2001, le secteur du spectacle comprenait 24 200 établissements, dont 6 900 dans l'Audiovisuel et 17 300 dans le Spectacle vivant (*Sources*). La composition sectorielle s'est modifiée en faveur de ce dernier, qui représentait 41 % du volume d'heures du spectacle en 1995 et 48 % en 2001.

Le secteur du spectacle est essentiellement formé de petits établissements. Les établissements de moins de 20 salariés représentaient 46 % de l'emploi dans le spectacle en 2001 et même 58 % lorsqu'on se restreint au seul Spectacle vivant, contre 33 % dans l'ensemble de l'économie. Les grands établissements (d'au moins 100 salariés) se trouvent quant à eux surtout dans l'Audiovisuel.

L'activité du spectacle est en grande partie centrée sur l'Île-de-France, qui représentait 58 % du volume horaire en 2001. En province, l'emploi se situe plutôt dans les établissements de moins de 20 salariés et dans le Spectacle vivant. Selon l'enquête Emploi, autre source sur les salariés, les emplois du spectacle sont très qualifiés : les cadres (professions artistiques incluses) pèsent plus de la moitié de l'emploi total contre 16 % dans le reste de l'économie.

Autre spécificité, cette qualification s'acquiert plus fréquemment qu'ailleurs, sur le tas : 41 % des « cadres » de ce secteur ont un niveau de formation initial au plus égal au baccalauréat contre seulement 21 % dans le reste de l'économie, ce ratio s'élevant même à 57 % pour les professions artistiques du secteur.

Mais dans le spectacle, contrairement aux autres secteurs, la qualification n'implique pas la stabilité de l'emploi. Le poids des contrats à durée indéterminée (CDI) ou des emplois du secteur public ne se situe qu'entre 50 et 60 % de l'emploi total contre 90 % dans le reste de l'économie et un salarié sur quatre déclare une ancienneté dans son entreprise inférieure à un an (16 % dans le reste de l'économie).

l'économie). L'éventail des salaires est plus large dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant et parmi les professions artistiques que parmi les techniciens.

Une activité discontinuée

Pour une grande partie des salariés du spectacle, occasionnels ou pas, la vie professionnelle se caractérise par la recherche de nouveaux contrats, ponctuée de nombreux changements d'employeurs et de périodes d'inactivité. En 2001, seule une minorité de ces salariés (39 %) n'a connu qu'un employeur dans l'année (contre 46 % en 1995), tandis que 38 % en avaient eu au moins trois différents (31 % en 1995). Cette mobilité s'accroît pour les salariés « occasionnels » mais pas pour les salariés travaillant 1000 heures ou plus.

En 2001, 49 % des salariés ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle ont également été employés dans d'autres secteurs d'activité ayant un rapport plus ou moins lointain avec le spectacle, parmi lesquels les plus représentés sont le secteur public et associatif, l'éducation et la santé, le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration. La structure de leur rémunération rend compte de cette multiactivité. Ainsi en 2001, les salariés qui ont travaillé moins de 100 heures dans le spectacle ont perçu à ce titre 1 400 euros, et 5 150 euros pour 464 heures effectuées hors spectacle. Quant aux salariés travaillant 1 000 heures ou plus dans le spectacle, ils ont touché pour l'année un salaire net de 24 000 euros pour ces activités et 970 euros correspondant à 64 heures de travail dans d'autres secteurs.

Faire carrière dans le spectacle : un cheminement difficile

Plus de 40 % des salariés ayant eu un emploi une année donnée dans ce secteur n'y sont plus l'année suivante. Ce ratio s'élève à 60 % pour ceux qui travaillent moins de 100 heures dans le spectacle et à moins de 12 % pour ceux qui y effectuent 1 000 heures ou plus (*tableau 2*).

Les « entrants », salariés qui n'avaient pas d'emploi dans le spectacle l'année précédente, ont des chances très minces de travailler au moins 1000 heures dans le spectacle dès la première année. En 2001, seuls 6 % y sont parvenus (contre 8 % en 1996), alors que 68 % d'entre eux ont été employés moins de 100 heures dans le spectacle (64 % en 1996). Plus de la moitié de ces entrants ont moins de trente ans et la probabilité qu'ils y fassent carrière est faible : seulement 4 sur 10 travaillent encore dans le spectacle l'année suivant leur entrée.

L'examen des trajectoires individuelles sur plusieurs années confirme la dualité du marché de l'emploi. Les salariés qui effectuent 1600 heures ou plus dans le spectacle une année donnée forment un noyau très stable qui a 76,9 % de chances de se retrouver dans la même situation l'année suivante. Ils capitalisent expérience et relations professionnelles et sont ainsi assurés d'une continuité de l'emploi. À l'opposé, les nombreux salariés qui travaillent moins de 500 heures ont beaucoup moins de chances d'améliorer leur situation ou même de se maintenir dans le secteur.

2 Évolution des situations d'emploi entre deux années consécutives

Situation en 1999	Situation en 2000			
	Amélioration ou stabilité	Détérioration	Sortie (absence l'année suivante)	Total
Heures effectuées dans le spectacle...				
...Moins de 100	38,6		61,4	100,0
...Entre 100 et 499	56,0	14,2	29,8	100,0
...Entre 500 et 999	58,2	25,7	16,1	100,0
...Entre 1000 et 1599	52,4	32,8	14,8	100,0
...1600 ou plus	76,9	17,2	5,9	100,0

Lecture : ce tableau donne l'évolution du nombre d'heures travaillées dans le spectacle entre 1999 et 2000. Parmi les salariés qui ont effectué 1600 heures ou plus dans le spectacle en 1999, 76,9 % y ont effectué 1600 heures ou plus l'année suivante, 17,2 % y ont fait moins de 1600 heures et 5,9 % n'ont pas eu d'emploi dans le spectacle.

Source : DADS 2000 et 2001

Dans le spectacle, les deux tiers des heures sont réalisées par des salariés de moins de 40 ans

	Poste			Ensemble du spectacle
	Artistique	Technique	Autres	
Femmes	36,4	28,4	53,0	43,6
Hommes	63,6	71,6	47,0	56,4
Moins de 30 ans	22,6	35,0	34,8	31,0
Entre 30 et 39 ans	37,5	34,2	33,0	34,6
Entre 40 et 49 ans	26,3	22,1	20,0	22,3
50 ans ou plus	13,7	8,7	12,1	12,0
Moins de 500 heures	22,2	13,5	8,6	13,7
500 heures ou plus	77,8	86,5	91,4	86,3

Lecture : en 2001, 36,4 % des heures correspondant à des postes artistiques sont effectuées par des femmes, 63,6 % par des hommes, 22,6 % par des salariés de moins de 30 ans, 22,2 % par des salariés effectuant moins de 500 heures dans l'année.

Source : DADS 2001

Définitions

Intermittents : sont qualifiés d'intermittents du spectacle tous les salariés travaillant de manière non continue dans le spectacle et occupant des fonctions techniques ou artistiques précises. En 2001, au sein de cette population, 97 000 personnes ayant travaillé au moins 507 heures sur douze mois ont été indemnisées par l'UNEDIC au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage. Les DADS, la source statistique utilisée ici, ne permet pas de bien repérer ces emplois intermittents.

Sources

Les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), remplies par les employeurs, décrivent de façon très précise une partie de la population salariée travaillant en France. Elles couvrent 75 % de l'emploi salarié total

et sont exhaustives pour le secteur privé. Pour un échantillon au 1/25, elles permettent un suivi sur plusieurs années des postes occupés par le salarié, y compris hors du secteur spectacle. Cette source fournit, pour chaque poste occupé, des données sur les heures travaillées et sur les salaires, tant au niveau employé qu'au niveau employeur.

Le champ « spectacle » est défini à partir de l'activité de l'établissement employeur (NAF). **L'Audiotvisuel** comprend l'Édition d'enregistrements sonores (221G), la Production de films pour la télévision (921A), la Production de films institutionnels et publicitaires (921B), la Production de films pour le cinéma (921C), les Prestations techniques pour le cinéma (921D), les Activités de radio (922A), la Production de programmes de télévision (922B) et la Diffusion de programmes de télévision (922C).

Le Spectacle vivant comprend les Activités artistiques (923A), les Services annexes aux spectacles (923B), la Gestion de salles de spectacle (923D) et les Autres

spectacles (923J). Ce champ ne recouvre que partiellement celui des entreprises employant des intermittents du spectacle, au sens des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage.

Parmi les nombreux métiers exercés dans les entreprises du spectacle, on a isolé deux groupes principaux à partir de la catégorie socioprofessionnelle. Les **métiers artistiques** correspondent à la CS « Professions de l'information, des arts et des spectacles ». Les métiers techniques regroupent les ouvriers, les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, les professions intermédiaires de la santé et du travail social, les techniciens et les contremaîtres ou agents de maîtrise. Ce travail a été réalisé à la demande du Conseil National des Professions du Spectacle sur l'emploi dans le spectacle, dont les travaux sont à paraître dans les *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*.

Bibliographie

P.-M. Menger, *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Paris, Seuil, 2003.

P.-M. Menger, « Être artiste par intermittence. La flexibilité du travail et le risque professionnel dans les arts du spectacle », in *Travail et Emploi*, n° 60, 1994, pp. 4-22.

P.-M. Menger, « Les intermittents du spectacle : croissance de l'emploi et croissance du chômage indemnisé », *Insee première* n° 510, février 1997.

R. Debeauvais, P.-M. Menger, F. Piettre, *Le spectacle vivant*, Paris ; Contrat d'études prospectives (CEP), La Documentation Française, 1997.

L'emploi dans les professions culturelles en 2002, d'après l'enquête Emploi de l'Insee, Paris, ministère de la Culture/DEP, à paraître dans les *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, juillet 2004.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2004

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : R. Baktavatsalou,
C. Benveniste, C. Dulon,
A.-C. Morin
Maquette : PT
Code Sage IP04978
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2004

